



Remplacement par produit de qualité moindre

Par **badrew**, le **31/07/2013** à **18:10**

Bonjour,

Sur Cdiscount, j'ai acheté un ordinateur il y a de ça 2 ans et 2 mois.

En mai, alors que ma garantie sérénité était encore valide, j'ai envoyé mon ordinateur de marque samsung N210 Shark afin que l'on me le répare ou remplace car l'écran était défectueux.

La prise en charge a été acceptée mais en échange j'ai reçu un Asus, de qualité moindre, sans possibilité de rajouter de la mémoire RAM (contrairement au Samsung), sans bluetooth (contrairement au samsung alors que lors de mon premier achat j'ai commandé une souris Bluetooth...) mais surtout d'une effroyable lenteur.

alors au départ je me suis dis que j'étais peut-être trop habitué à mon ordinateur de travail. Mais non, après 2 mois c'est l'enfer, je ne peux pas regarder une vidéo sur Youtube sereinement sans qu'il n'y ai d'incroyables lenteurs. Même il y a 2 ans, cet ordinateur n'aurait pas valu 50% de celui que je leur ai envoyé.

Mais voilà, étudiant, en galère, je n'avais pas les moyens de les appeler (minimum 15 € pour les contacter et les avoir au téléphone!!!). J'ai donc patienté et voilà, après 2 mois ils m'informent que je ne peux rien faire. Que je m'y prend trop tard et que seule la garantie constructeur peut m'aider.

Selon moi, ils n'ont pas respecté leurs clauses de contrat garantie sérénité qui dit échanger contre une produit de qualité égale ou supérieure ou contre un bon d'achat du prix prenant en compte l'usure temporelle.

Que puis-je faire pour entamer une démarche adroite de contestation? c'est scandaleux, je ne peux même pas m'en servir normalement pour mes activités associatives et étudiantes (ouvrir ma boîte mail me prend 10 minutes).

Je vous remercie d'avance pour votre réponse et pour vos éclaircissements!

Sincères salutations,

Badreddine